

PARU EN JUIN 1998



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT D'ÉTAT A L'INDUSTRIE

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES EN AVRIL 1998

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 98.00.620.010.1 DU 27 MARS 1998

Balances à équilibre automatique
à indication du poids et du prix TESTUT
modèles EL12, EL17, EL18, et EL19 et
systèmes de balances
modèles VA12, VA12 caisse et VA12 sans fil
(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LES DECRETS N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMANANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62401
Béthune.



OBJET

La présente décision transfère à la société TESTUT le bénéfice des approbations de modèle accordées à la société LUTRANA par les décisions n° 92.00.611.006.1 du 25 mars 1992 (1) et n° 92.00.611.010.1 du 29 avril 1992 (2) relatives à la balance modèle EL19, prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002 et complète les décisions d'approbations de modèles accordées par les décisions et pour les modèles dont la liste figure en annexe.

CARACTERISTIQUES

Les instruments faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions citées en annexe par le fait qu'ils peuvent être équipés d'une fonction conversion de monnaie permettant d'indiquer et/ou imprimer en complément, les prix dans une autre monnaie.

Ces indications supplémentaires peuvent être affichées sur la deuxième ligne d'affichage alphanumérique des instruments concernés.

Cet affichage peut également comporter le taux de conversion entre la monnaie supplémentaire et la monnaie utilisée pour la transaction. Le taux de conversion est programmé sous la responsabilité de l'utilisateur de l'instrument et doit être conforme à la législation en vigueur.

L'impression peut comporter le montant converti dans cette autre monnaie et également ce taux de conversion.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui indiqué dans les décisions précitées.

Le numéro et la date de la présente décision seront portés sur le carnet métrologique des instruments complets, concernés.

DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 13.1562/A, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Les instruments, objet de la présente décision, peuvent être commercialisés sous la marque TESTUT ou d'autres marques.

ANNEXE

Liste des décisions d'approbation de modèles concernées par la présente décision.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, mars 1992, page 374.

(2) Revue de Métrologie, avril 1992, page 536.

LISTE DES DECISIONS D'APPROBATION DE MODELES CONCERNEES
PAR LA PRESENTE DECISION

N° de décision et date	Revue de Métrologie	Modèle
91.00.611.001.1 du 9 janvier 1991	mars 1991, page 265	EL12
91.00.611.003.1 du 2 avril 1991	avril 1991, page 382	
91.00.611.017.1 du 4 juillet 1991	août 1991, page 816	
92.00.611.022.1 du 21 juillet 1992	juillet 1992, page 1011	
93.00.611.005.1 du 22 mars 1993	mars 1993, page 466	
95.00.611.016.1 du 16 mai 1995	mai 1995, page 521	
96.00.611.006.1 du 18 décembre 1996	mars 1997, page 622	
92.00.611.006.1 du 25 mars 1992	mars 1992, page 374	EL17, EL18 et EL19
92.00.611.010.1 du 29 avril 1992	avril 1992, page 536	
92.00.611.016.1 du 22 mai 1992	mai 1992, page 674	
92.00.611.041.1 du 15 décembre 1992	décembre 1992, page 1814	
92.00.611.042.1 du 17 décembre 1992	décembre 1992, page 1817	
93.00.611.003.1 du 2 mars 1993	mars 1993, page 463	
94.00.611.009.1 du 29 juin 1994	juin 1994, page 548	
91.00.612.002.1 du 2 avril 1991	avril 1991, page 404	VA12, VA12 CAISSE, VA12 SANS FIL
93.00.612.001.1 du 26 mars 1993	avril 1993, page 612	
93.00.612.002.1 du 7 mai 1993	mai 1993, page 737	

Le bénéfice des décisions d'approbation de modèles ci-dessus citées a été transféré de la société LUTRANA à la société TESTUT par décision n° 97.00.620.005.1 du 14 février 1997 (Revue de métrologie, mai 1997, page 144) ou par la présente décision.